

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	8 687

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	731,97

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	871,16
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	997,36
3	Dépenses d'équipement brut / population	712,95
4	Encours de dette / population (2) (3)	525,64
5	DGF / population	219,29
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55,84 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93,37 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	71,48 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	52,70 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	12,65 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.